

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2022

DDADUE DIFFUSION CONTENUS À CARACTÈRE TERRORISTE EN LIGNE - (N° 4883)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL18

présenté par

Mme Bono-Vandorme, rapporteure

ARTICLE UNIQUE

Au début de l'alinéa 19, substituer aux mots :

« le degré de coopération de la personne concernée »

les mots :

« la coopération du fournisseur concerné ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.